

La GAZETTE

de Saint - Germain - Laval

• Agenda

Paëlla de l'ACSG

Samedi 3 mars à 20 heures 30
Salle de l'Orée de la Bassée

Concert ROCK Restos du Cœur

Samedi 10 mars à 20 heures
Salle de l'Orée de la Bassée

LOTO des Amis de l'école

Samedi 17 mars à 20 heures 30
Salle de l'Orée de la Bassée

8ème SALON ARTISANAL

Dimanche 1er avril - 10h/18h
Salle de l'Orée de la Bassée

ST-GERMAIN-LAVAL

Édition du mois de MARS - n° 98

Année 2012

© crédits & droits : Olivier MARTIN

SOMMAIRE

- Edito
- Soirée « Les Musicales »
- Médiathèque « le Manoir »
- 8ème Salon artisanal
- Séjours d'été Focel
- Centre de Loisirs - Karaté
- Concert Resto du Cœur
- Résidence Intergénérationnelle
- VTT Loisirs - Lyonnaise des Eaux
- Conseil municipal public
- Mission Locale - Espace Info Energie
- Nos annonceurs



Messieurs le Préfet de Seine-et-Marne et le Sous-préfet de Provins à Saint-Germain-Laval pour une visite de la commune, ses infrastructures et une séance de travail très constructive.



MENUISIER PARQUETEUR

**Philippe
Clairet**

- Fourniture et pose de parquets cloués, collés, flottants
- Dressing sur mesure • Fabrication spéciale

7, chemin des Bachottes - 77130 St GERMAIN LAVAL
06 12 46 59 22 - 01 60 57 08 67 philippe.clairet77@free.fr

sarl **EESM BERMUDEZ**



TERRASSEMENT
EESM

PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
EESM

Siège Social
6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr

FRANCE BOISSONS
● ● ● servir, animer, réussir

GROUPE ERVAL

Route du Petit Fossard - Esmans
BP 31 - 77871 Montereau Cedex
Tél: 01-64-32-06-53 / Fax: 01-60-96-17-59



De mèche avec vous

**Mme Sylvie
PFISTER-VALERI**

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration
Mèches décolorées et de couleur
Coupe femme, homme, enfant
Chignons

A des prix très attractifs

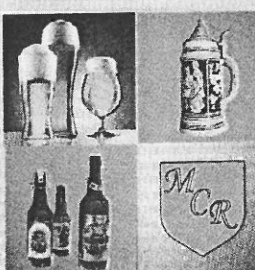
Tél : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36
Email : sylvie.pfister@9online.fr
Site internet : <http://sylvie.pfister.9online.fr>


JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Ile-de-France
AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE
Tél. 01.64.32.88.77. Télécopie 01.60.96.36.39.

 **La Cave à Bière**

+ de 300 bières
allemandes, anglaises, belges, françaises, portugaises...



Tél. 01 60 96 51 68
20 bis, rue Jean Jaurès - 77130 MONTEREAU



GAZEL

Alimentation Générale
Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval
Tél : 01 72 66 92 99

VOUS ACCUEILLE 7j / 7
de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h
et réalise vos travaux de couture



Agir dans l'ombre ... mais agir !

Quand une crise économique sévit, et c'est le cas malheureusement présentement, ce sont toujours les plus démunis qui en subissent les cruels effets.

Le C.C.A.S s'efforce, autant que faire se peut, en respectant l'anonymat des bénéficiaires, d'apporter son aide sous forme de bons alimentaires. Il peut, à titre vraiment très exceptionnel, régler certaines factures.

Le C.C.A.S s'occupe également de nos aînés. Plus de cent convives partageaient encore cette année l'incontournable repas du mois de janvier.

Il avait été précédé du non moins traditionnel colis de Noël.

D'autre part, une subvention conséquente versée à la Mission Locale permet à nos jeunes, par le biais de cette dernière, de rechercher activement un emploi.

Voici résumées les principales tâches que le C.C.A.S s'applique à remplir de son mieux sous la tutelle de Mme Michèle Cheval, adjointe au maire en charge de cette compétence.

Le portage des repas à domicile tout comme l'emploi des aides à domicile de façon ponctuelle ou régulière font partie des services proposés.

Notre adhésion à l'A.V.I.M (Association d'Aide aux Victimes) nous permet d'avoir un service judiciaire surtout pour les femmes qui en ont besoin pour des problèmes de couple.

Cette association permet aussi aux mères accompagnées de leurs enfants, de trouver une place en foyer logement lorsqu'elles doivent partir rapidement en urgence de leur domicile.

Mme Michèle Cheval siège également très régulièrement à la commission d'attribution parmi les 180 logements sociaux de la commune gérés par la société 3 Moulins Habitat.

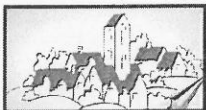
Il n'est pas toujours très facile de défendre des dossiers compliqués et délicats mais nous mettons toujours tout en œuvre pour défendre l'intérêt des demandeurs.

Vous trouverez ci-dessous le pourcentage et le nombre de logements qui sont réservés à l'attribution à chaque commission en fonction de leur disponibilité.

Organisme	Nombre de logements	Pourcentage	Divers
Mairie	34	18,79 %	
Préfecture	48	26,52 %	
Conseil Général	6	3,31 %	
Sous préfecture	5	2,76 %	
TMH	7	3,87 %	
CIL	78	43,09 %	1% patronal
SNCF	3	1,66 %	

Michèle Cheval est à la disposition de toute personne ou toute famille qui rencontrerait des difficultés même passagères et sera à votre écoute afin de vous renseigner sur les interlocuteurs, partenaires qui pourraient vous aider y compris le C.C.A.S qui ne peut agir que si on le sollicite.

« Il se faut s'entraider, c'est la loi de la nature » écrivait Jean de la Fontaine



Soirée musicale du Comité des Fêtes



Le comité des fêtes de la commune proposait en ces derniers jours de janvier une soirée musicale très éclectique afin de faire découvrir au public des niveaux d'expression et d'interprétation variés dans le domaine musical.

Dans un premier temps deux groupes du Conservatoire Gaston Litaize de Montereau offraient tant par celui de musique ancienne

(flûtes, violes et clavecin) que par l'interprétation talentueuse des saxophonistes sur un panel de musiques de films, un moment tout en nuances et découvertes très apprécié du public.

Ce public trop peu nombreux put déguster pâtisseries et boissons fraîches en se délectant à la fois des reprises pop rock du groupe M.E.N qui embarqua la génération des sixties-seventies vers un come back d'une valeur impressionnante.

Les musiciens de « l'Education Nationale » et les deux chanteuses ont conquis l'assemblée de par la qualité vocale, instrumentale, le tout dans une ambiance feutrée et soft rappelant à plus d'un de vieux souvenirs de jeunesse.

Michel Husson



L'A.C.S.G. organise une soirée

PAËLLA

Le **Samedi 03 Mars 2012**

Salle de l'Orée de la Bassée à Saint-Germain-Laval
à partir de 20h30

Réservations auprès de :

Animation PASCAL

Patrice CHARRE : 06 26 46 39 46
Nadine CHARRE : 01 64 32 42 65
Guy BAYOL : 01 64 32 74 57
Bernard MARTIN : 06 72 57 95 68

et au plus tard le vendredi 24 février 2012

TARIFS :
Adultes : 25 € €
Enfants -de 12 ans : 15 €



LES AMIS DE L'ECOLE

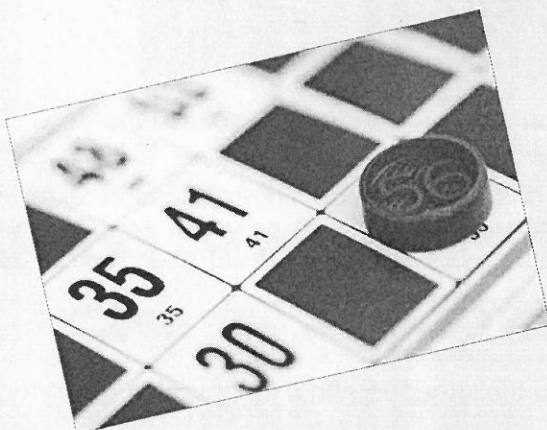
SAMEDI 17 MARS 2012

Salle des fêtes de
l'Orée de la Bassée à 20 h 30

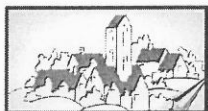
SUPERBES LOTS

dont une parure en or
Partie spéciale enfants

**ENEZ NOMBREUX
PLACES LIMITEES**



Les bénéfices de la soirée permettront à l'école maternelle des Mûriers et à l'école élémentaire de Courbeton d'acquérir du matériel pédagogique, de financer des projets...
... un petit plus pour la scolarité de nos enfants grâce à vous . Merci d'avance



Médiathèque du Manoir



Horaires : Mercredi : 10h-12h/14h-18h / Vendredi : 16h-20h / Samedi : 10h-13h



Tarifs : Enfants (- 18 ans) et Etudiants (sur présentation justificatif) > gratuit / Adultes > 10 €
/ Hors commune > 15 €



En ligne : <http://st-germain-laval.bibli.fr> >>>> informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition.



Méli-Mélo d'histoires

La médiathèque propose aux enfants un moment d'évasion autour de lectures le **Mercredi à 10h30**

Les 14, 21 et 28 mars 2012

Le 4 avril 2102

A nous la parole

Pour les 8-12 ans : Un mercredi par mois, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à se réunir dans la petite salle de la médiathèque pour découvrir des nouveautés (romans, contes, bandes-dessinées, documentaires, films.....).

Le club de lecture est un moment de découverte et de partage.



Mercredi 7 mars et 11 avril 2012

Croq'Films

La médiathèque propose **deux mercredis par mois à 16h00**, des projections de DVD pour les enfants.

Pour des raisons juridiques, nous ne pouvons pas faire de communication externe (mail, site web, flyers (tracts), affiches, ...) sur les titres des œuvres qui seront projetées.

Pour chaque après-midi, nous vous invitons à nous contacter par mail :

bibliothequestgermainlaval@orange.fr,

par téléphone : 09.63.60.03.13 ou à venir à la bibliothèque afin d'obtenir plus d'informations.

Mercredi 14 mars 2012

Mercredi 4 avril 2012



Atelier Pop Up

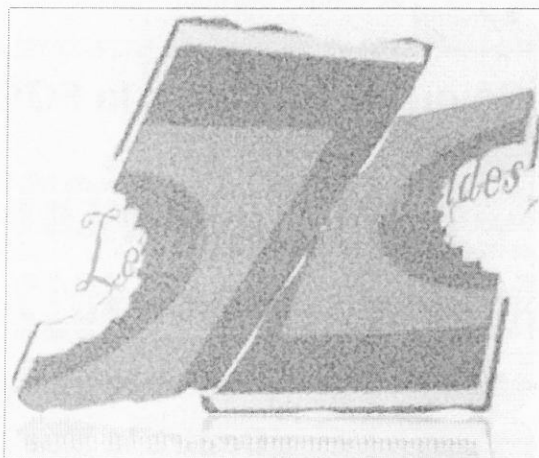
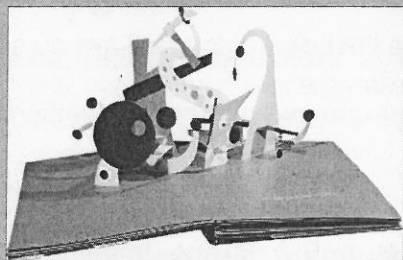
L'équipe de la médiathèque vous propose deux ateliers de fabrication de Pop up.

1 ATELIER ENFANT

le mercredi 11 avril à 15h00

1 ATELIER ADULTE

le mercredi 18 avril à 15h00



Club de lecture adulte, venez échanger, partager et déguster avec l'équipe de la médiathèque, des livres et autres curiosités....

Samedi 10 Mars 10h30

Samedi 07 avril 10h30

SAINT-GERMAIN-LAVAL

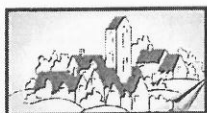
8ème



SALON ARTISANAL DE PRINTEMPS

Salle de l'Orée de la Bassée
Route de Châtenay / Seine
de 10 heures à 18 heures

DIMANCHE 1^{er} AVRIL 2012



Séjours d'été avec la FOCEL



Réunion d'information le

MERCREDI 21 MARS 2012 DE 16H30 À 18H Nouvelle Mairie



«VACANCES ENFANTS ETE 2012»
Centre le Mas de l'Artraude – LE PRADET (83)

6 / 15 ans

LA SITUATION

Le Pradet est une commune du Var située à 8 km à l'est de Toulon, à 2 km au sud de la Garde et à 5 et 14 km de Carqueiranne et d'Hyères.

Autrefois quartier de la Garde, Le Pradet est devenu une commune à part entière depuis

1894.



CADRE DE VIE

Le village vacances « Le mas de l'Artraude » accueille 140 enfants de 6 à 11 ans. Implanté entre des massifs sauvages boisés de pins et des plages de paradis il est idéalement situé à 400 m de la plage sur une propriété de 3 hectares, bâti en pavillons.

L'hébergement

Le village vacances se compose de différentes infrastructures :

- ✓ **Le mas** : 4 Chambres de 1 à 3 lits, douches et sanitaires, 1 salle d'activité.
- ✓ **Les Mimosas** : 12 chambres de 5 lits, 2 chambres de 4 lits et 2 chambres de 2 lits équipées de lavabo, sanitaires complets collectifs
- ✓ **Les Palmiers** : 13 chambres de 5 lits et 2 chambres de 4 lits, toutes équipées de sanitaires complets
- ✓ **Les acacias** : 1 chambre de 6 lits, 1 chambre de 4 lits, 1 chambre de 8 lits, 2 chambres de 1 lits, une salle de bain (3 douches) 1 infirmerie, 1 salle d'activité.
- ✓ 3 Salles de restaurant, terrasse couverte.
- ✓ Piscine sur le centre
- ✓ Espace de camping avec hébergement marabouts
- ✓ Minigolf



La restauration

 Votre enfant est accueilli en **pension complète** qui comprend 4 repas par jour avec service à table (petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner).

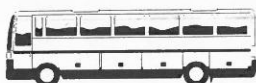
L'alimentation est variée, copieuse et équilibrée.

La cuisine est confectionnée sur place par l'équipe de cuisine du chalet.



Les enfants déjeunent sur des tables de 6 à 8 couverts. Chacun se sert en fonction de son appétit, les animateurs invitent les enfants à goûter à tous les plats. Les repas durent en général 45 minutes. Certains repas peuvent être pris à l'extérieur sous forme de pique nique (randonnée...).

LE TRANSPORT



Votre enfant voyage en **Car de nuit grand confort au départ de Saint-Germain-Laval à l'aller comme au retour.**

- Il s'effectue sous la responsabilité d'un chef de convoi et d'animateurs, à raison d'un adulte pour 10 enfants. Des animateurs participent au chargement des bagages.

- Une convocation départ/retour, précisant les horaires et les lieux de rendez-vous, vous sera adressée 15 jours avant le départ.

ATTENTION : NE PAS OUBLIER DE REMPLIR ET D'ACCROCHER L'ÉTIQUETTE FOURNIE AU BAGAGE DE VOTRE ENFANT (VALISE OU SAC DE VOYAGE)



L'ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement comprend :

- ♦ **1 directeur.**
- ♦ **1 adjoint(e) pédagogique/assistant(e) sanitaire** pour le suivi des traitements, des maladies et/ou accidents éventuels survenant pendant le séjour.
- ♦ Des animateurs diplômés B.A.F.A. à raison d'au moins 1 pour 10 enfants.

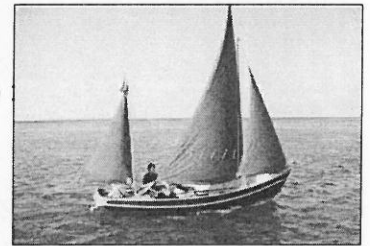
Une préparation sérieuse est effectuée bien avant le départ par l'équipe d'encadrement, en collaboration avec le service vacances FocEL au cours de laquelle **une vigilance particulière est portée sur les aspects hygiène, santé et sécurité de vos enfants.**

LES ACTIVITES

Activités sportives et nautiques (4 à 5 séances suivant le choix des enfants)

- Voile sur optimist ou catamaran - Planche à voile
- Croisière en Drascombe - Paddle⁽¹⁾
- Snorkeling⁽²⁾ - Canoë kayak

Possibilité accrobranches, équitation



Activités de Découverte et Culturelles :

- VTT - Pêche à Pied - Randonnées
- Découverte de la région : La découverte de l'île de Porquerolles - Le musée de la Mine de Cap Garonne - Les grands navigateurs et/ou nœuds marins



Activités de Détente :

Baignade en Piscine et Plage, jeux de plage, grands jeux, animations locales, Mini golf, veillées.....

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUS LES SEJOURS (voir le Dossier Participant remis à l'inscription)

- **Un certificat médical** d'aptitude à la pratique d'activités sportives
- **Un certificat médical** certifiant que les vaccins sont à jour ou **copie du carnet de santé**
- **Un test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en séjour de vacances** (document fourni dans le dossier participant à faire tamponner par un Maître-nageur sauveur)



Les 2 dates de séjour à retenir :

>>>>> **Départ le Samedi 7 Juillet et retour le Vendredi 20 Juillet**

>>>>> **Départ le Jeudi 2 Août et retour le Mercredi 15 Août**

Pour les inscriptions qui seront prises le jour de la réunion, vous devez fournir les pièces suivantes :

- * Avis d'imposition 2010 sur les revenus 2009 si vous n'avez pas de carte de tarification pour l'année scolaire en cours
- * Bons C.A.F
- * Participation Comité Entreprise

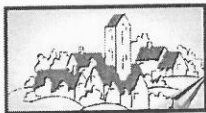


⁽¹⁾ Le **paddle** est un sport pratiqué à l'aide d'une planche et d'une pagaie.

⁽²⁾ La **randonnée subaquatique** ou en anglais **snorkeling**, est une activité de loisir aquatique où l'on peut observer les fonds marins en nageant à la surface de l'eau. On utilise généralement un masque, un tuba (snorkel en anglais), des palmes. C'est une activité répandue là où l'eau est peu profonde, ce qui permet d'observer en particuliers les récifs coralliens et les nombreuses espèces animales et végétales qui les habitent ainsi que différentes sortes d'algues.

Hervé Berthier, conseiller délégué au Centre de Loisirs





Centre de Loisirs « Nathalie »

Voyage à travers les âges...



Pour ces mercredis de mars 2012, c'est sur le thème de l'inter-générationnel que se fixera toute notre attention. Par le biais des jeux d'hier et d'aujourd'hui, nous allons organiser des rencontres avec les personnes d'une autre génération pour profiter de leur savoir, favoriser la complicité et le plaisir de jouer ensemble autour du jeu de société avec en finalité des moments de convivialité qu'est le goûter.

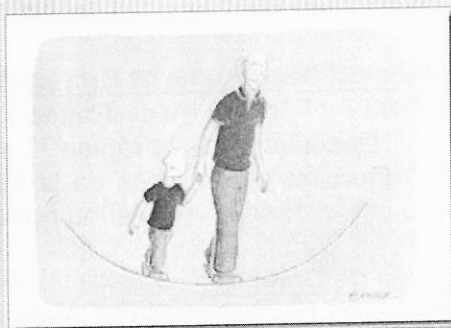
Il y aura une initiation aux jeux d'échecs le mercredi 7 mars 2012 avec le club d'échecs de Saint-Germain-Laval. (jeu de stratégie et de réflexion)

Sans oublier : les autres activités (activités sportives, manuelles, la bibliothèque, la médiathèque, ect...), La sortie sera programmée le mercredi 21 mars 2012 où il faudra prévoir votre pique-nique.

1. Traits d'union entre passé et présent, ils aident leurs petits -enfants à s'inscrire au sein de l'histoire familiale.

**2. Sa barbe était d'argent comme un ruisseau d'avril.
Sa gerbe n'était point avare ni haineuse.**

**Les femmes regardaient plus qu'un jeune homme,
car le jeune homme est beau,
mais le vieillard est grand...**



ESL Karaté Do Shotokan

C'est samedi 28 et dimanche 29 janvier que se sont déroulés les Championnats grands clubs de Seine-et-Marne. Le club y était représenté et c'est avec pugnacité que trois de nos quatre représentants sont montés sur le podium.

➤ **Monsieur Bonneson Thibault**
ceinture noire 2ème catégorie cadet +60kg

➤ **Monsieur Fouillet Jonatan** 3ème cadets - de 54 kg ceinture verte

➤ **et enfin Monsieur Keny Duffault**
minime -54 kg ceinture bleue

Les deux premiers de chaque catégorie sont qualifiés pour les Championnats de France à Paris en avril.

Jean-Claude Maloubier





de Seine-et-Marne
- MONTEREAU -

OPERATION CADDIE

NOS BESOINS

Lait bébé 1er et 2ème âge
couches
aliments bébés

Conserves
Café
Huile
Chocolat en poudre
Sucre
Farine
Pâtes - Riz
Lait
Chocolat

Merci à Vous
C.C.P. La Source
033 4594843 K

Séjour Départemental
47, rue Saint-Léon - MELUN
01.64.59.12.11

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Comité des Fêtes



Saint-Germain-Laval

Actualités | Vie Locale



AU PROFIT DES RESTOS DU COEUR CONCERT ROCK

€€€€ DROIT D'ENTREE €€€€

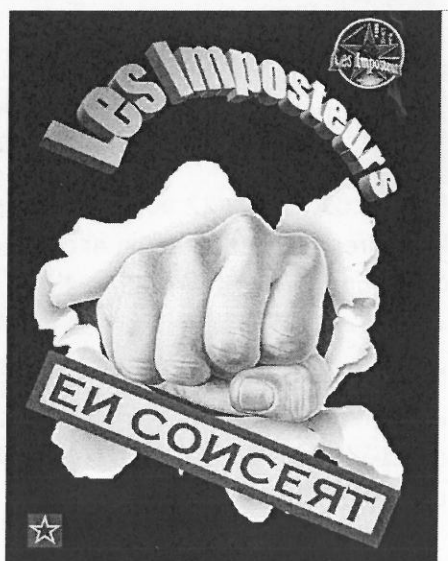
VOTRE GENEROSITE

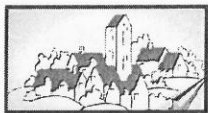
COLLECTE DE

DENREES ALIMENTAIRES

SAMEDI 10 MARS

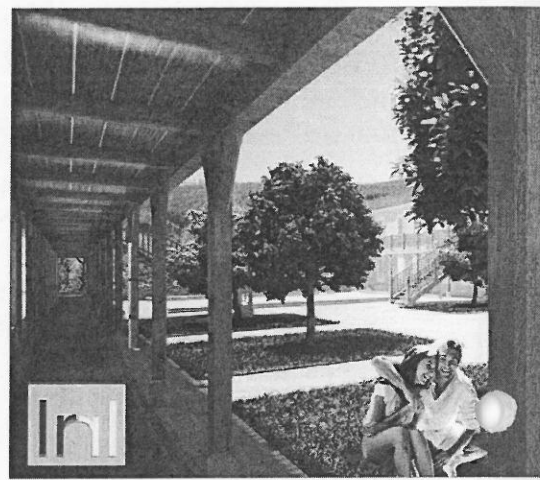
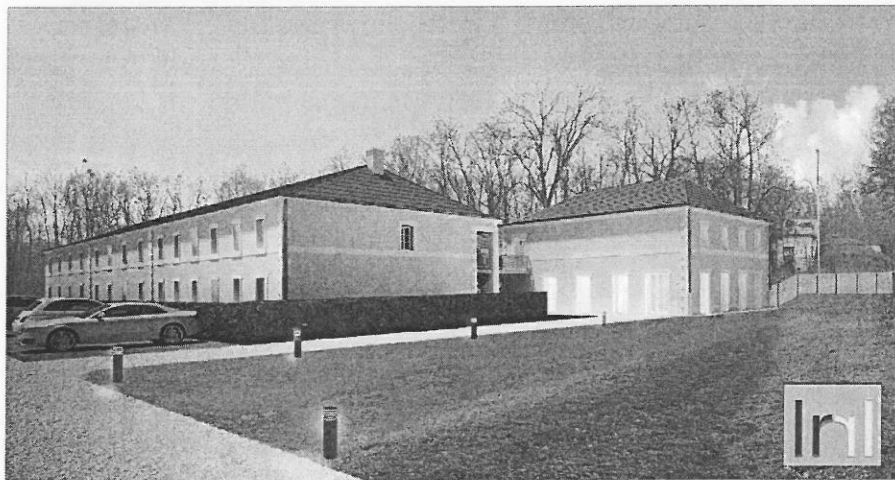
**Salle des fêtes de
l'Orée de la Bassée**





Dossier : RESIDENCE IN

MAITRE D'OUVRAGE : SODEARIF



Lors de la cérémonie des vœux, je vous parlais du futur projet de la résidence intergénérationnelle située sur la moitié de la surface de l'ancien terrain de football de Courbeton.

Une bonne nouvelle : le permis de construire est accordé !

Vous trouverez dans les documents visuels ci-dessus, des exemples de vues du bâtiment terminé.

Cette résidence de 45 logements, inspirée des « béguinages » de Vauban (à cause des jardins intérieurs encadrés de ses bâtiments, avec une ouverture orientée vers le bois, un espace de loisirs et de détente) donnera envie de s'y installer et de s'y reposer.

L'immeuble se composera de 23 logements au rez-de-chaussée - dont un pour le gardien - de type studio, T2 et T3 avec des aménagements sans marche, une salle de bain avec douche au ras du sol et un espace suffisant pour qu'une personne à mobilité réduite ou en fauteuil roulant puisse évoluer.

Pour accéder aux 22 autres logements de l'étage, les locataires disposeront d'un ascenseur et d'escaliers. Ces appartements seront destinés à des plus jeunes avec des installations classiques.

Nous manquons, à Saint-Germain-Laval, de petits logements pour célibataires ou jeunes couples avec ou sans enfant. Nous leur proposerons ainsi des studios, des T2 et des T3.

Tous ces logements à loyers modérés permettront à leurs occupants, de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.).

Nous serons en mesure de vous donner un ordre de prix dans quelques semaines.

Les locataires de tous âges disposeront également, sur place, d'une grande salle attenante au bâtiment, où ils pourront se réunir pour pratiquer des activités de toutes sortes, à leur convenance et faciliter ainsi les relations intergénérationnelles.

J'évoquais au début de mes propos la cour intérieure. Ce sera un espace central de verdure, partagé en trois zones :

- la première : une zone de détente avec des bancs publics,

- la deuxième : une aire de jeux de boules qui permettra aux habitants de la résidence de partager une activité sociale et de se détendre,

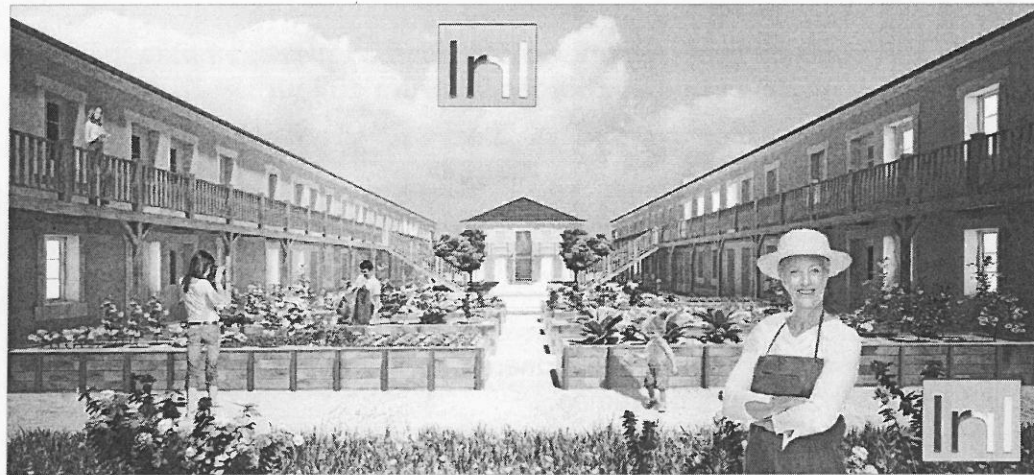
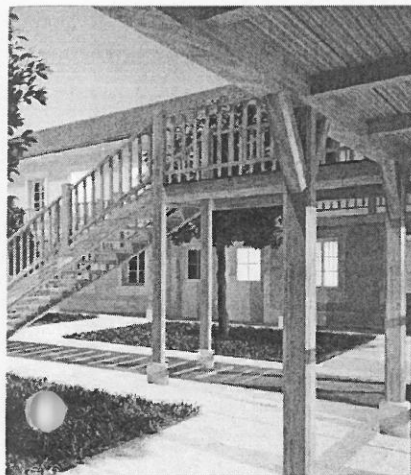
- la troisième : un espace de jardin ou plantations avec bacs surélevés, afin que chacune ou chacun puisse semer, planter à sa guise quelques fleurs ou légumes de son choix, sans trop de fatigue.

Mais au-delà de cette facilité, pourra peut être s'instaurer une vie sociale et « collective » grâce aux compétences de toute la communauté source d'échanges mais sans conteste source de richesse.

Chaque appartement disposera d'une place de sta-

TERGENERATIONNELLE

MAITRE D'ŒUVRE : LR Architecte Loïc Richalet / ECI Conseil Jean-Pierre Médina



tionnement pour un véhicule par famille.

L'ensemble sera clos, avec un gardien, demeurant sur place, qui assurera le suivi des bâtiments et de quelques services pour le bien de tous.

Ces bâtiments seront conçus avec, bien évidemment, le souci majeur du sens des économies d'énergie que l'on appelle communément les normes HQE (Haute Qualité Environnementale) et BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Pour exemple, la production d'eau chaude sera en partie assurée par le positionnement sur une partie de la toiture de chauffe.eau solaires.

Les travaux devraient pouvoir débuter au second semestre 2012 et l'achèvement des travaux est envisagé fin 2013.

Si toutefois, ce projet d'ores et déjà retient votre attention, les plans détaillés seront consultables en mairie.

Un bon nombre de personnes jeunes et moins jeunes

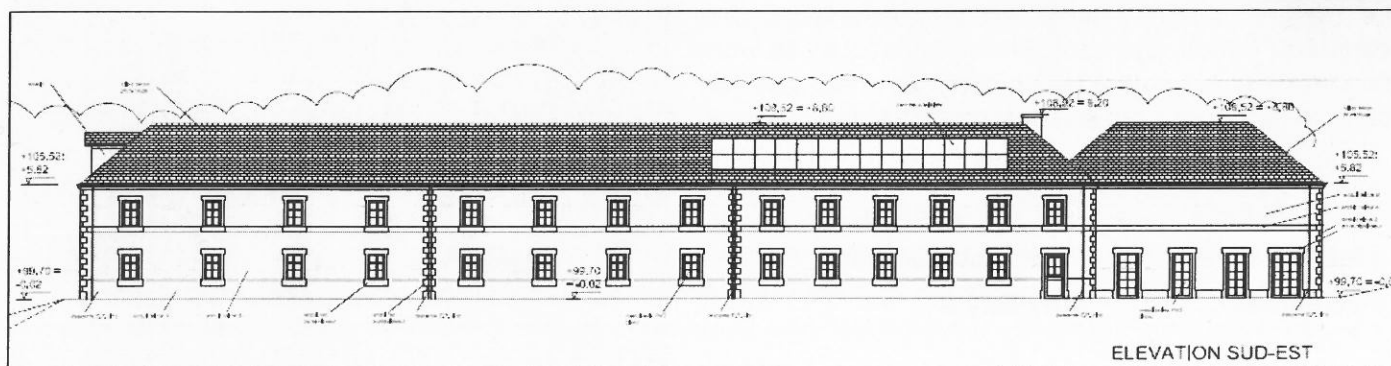
nous ont déjà fait part de son intérêt pour cette résidence qui est certes, au premier abord, imposante mais ne comprendra que 45 logements.

Donc, si vous semblez intéressés et envisagez de devenir futur locataire, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous faire connaître en mairie dès à présent, afin que l'on puisse vous contacter au moment opportun et vous donner au fur et à mesure de l'avancement du projet plus amples renseignements.

Cette réalisation sera sans nul doute innovante tant par sa qualité architecturale que par son implantation et son ouverture sociale.

Le choix s'est tourné un fois encore vers celles et ceux qui pour bien des raisons doivent avoir un jour la possibilité de pouvoir vivre dignement dans un environnement qui répond à leur moyens financiers et leurs besoins.

Marie-Claude de Saint Loup, maire





ESL VTT Loisirs

ESL VTT en ASSEMBLEE GENERALE

L'ESL VTT Loisirs s'est dernièrement réunie en assemblée générale et vous trouverez ci-dessous les différents points abordés à l'ordre du jour :

Rapport moral

Le président Jacques Jacquin remercie les adhérents pour leur présence et leur assiduité au club et leur adresse tous ses vœux pour la nouvelle année. Il remercie ensuite la Municipalité pour son aide financière. Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux adhérents: Liliane et Daniel. 20 adhérents étaient inscrits en 2011 avec 14 hommes et 6 femmes.



Rapport d' activités

L'année 2011 a été riche en activités. Les sorties hebdomadaires du lundi et du jeudi ont bien fonctionné avec environ 1600 km parcourus en 29 sorties. Pour l'anecdote à signaler une chute avec quelques petites lésions (nez, lèvres, main) 4 chutes sans gravité et 2 incidents mécaniques (rupture potence de selle et rupture pièce de dérailleur)

Quelques escapades à la journée ont agrémenté cette année 2011. Le 8 avril sous un beau soleil rando de 56 km depuis Ecuelles jusqu'à Montigny-sur-Loing, la forêt domaniale de la commanderie et retour par le canal du Loing.

Le 12 mai randonnée de 49 km dans la partie nord de la forêt de Fontainebleau en partant de Samois-sur-Seine.

Le 21 mai randonnée de 35 km en forêt de Fontainebleau avec retour par le parc du château et le soir repas chez l'ami Tonio.

Le 02 juin randonnée de 41 km en forêt de Champagne sur Seine.

Les 18 et 19 juin escapade sur 2 jours à Briare. Le premier jour découverte des bords de la Loire sauvage ainsi que le canal latéral à la Loire entre les villes de Gien et Bonny sur Loire. Le lendemain découverte du canal de Briare et du beau village de Rosny les sept Ecluses et son bon restaurant.

Rapport Financier

Les finances du club sont saines et équilibrées. Un rapport détaillé a été remis à chaque adhérent.

Election du bureau

Le trésorier André Magne est démissionnaire pour cause de déménagement. Florence Jacquin se porte candidate et est élue à l'unanimité de même que l'ensemble du bureau qui se compose ainsi:

Président :	Jacques Jacquin
Vice-Président :	Christian Fouich
Trésorière :	Florence Jacquin
Secrétaire :	Guy Bayol



Perspectives et projet 2012

- Reconduction des sorties le lundi et jeudi.
- A partir d'avril et jusqu'en septembre sortie à la journée le premier lundi de chaque mois sur des circuits choisis par le président avec alternance de circuits au départ de St- Germain et de circuits avec départ en voiture sera organisée une journée dite « féminine »
- Reconduction de la journée paella
- Reconduction de la journée du 1er mai et de la journée du goût.

Quelques randos à retenir :

- La Baccotte à Bois le Roi en septembre (<http://bttcoseg.free.fr>)
- Amicale VTT Château-Landon en sept 2012
- La malmontagne à Veneux en octobre 2012



Questions Diverses

La cotisation reste à 25€ pour un couple et 20 € pour une personne seule.

L'association organisera son repas de fin d'année prochainement et Jacques fera parvenir à chacun la liste et les coordonnées de chaque adhérent.

La sortie week-end est prévue les 2 et 3 juin aura lieu aux Châteaux de la Loire

Pour d'éventuelles nouvelles adhésions ou renseignements

s'adresser à Jacques Jacquin au 01-64-32-47-07

Guy Bayol



COMMUNIQUÉ

Lyonnaise des Eaux Sud Ile-de-France mobilise sa « cellule grand froid »

Pour faire face à l'épisode de grand froid qui touche actuellement la France, l'entreprise régionale Lyonnaise des Eaux Sud Ile-de-France et la société des Eaux de l'Essonne ont déjà anticipé et mobilisé leurs équipes pour faire face à d'éventuelles ruptures de canalisations, de fuites sur le réseau et au gel des compteurs.

Renforcement des effectifs, mise en place d'équipes d'astreinte opérationnelles, matériels et techniques d'interventions adaptés, augmentation des plages horaires du centre d'appel, constituent l'arsenal des moyens mis en œuvre pour assurer la continuité de service, la protection des biens et des personnes pendant cette période hivernale.

Numéros utiles,

Centre de Relation Clientèle

N° Azur 0 810 383 383 (prix d'un appel local)

Numéro d'urgence 24 h/24, 7j/7 : 0810 883 883

Nos conseils pour protéger les compteurs d'eau

Le compteur d'eau, installé à l'extérieur de la maison ou dans une pièce non chauffée, est sensible au gel. Pour éviter tous désagréments (tuyauteries éclatées, manque d'eau...), nous conseillons aux particuliers de calfeutrer le compteur d'eau avec des plaques de polystyrène expansé. Il existe également des protections adaptées que l'on trouve dans les magasins de bricolage. Il ne faut pas, en revanche, utiliser de la laine de verre, de la paille ou des morceaux de tissu qui risqueraient de capter l'humidité et de geler les compteurs.



Même dans notre commune, le froid a eu raison de certaines canalisations.



Conseil municipal public du 26 janvier 2012

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs DUDILLIEU Dany, TYCHENSKY Jean, FONTAN Michel, TRONCY Dany, BERTHIER Hervé, GORACY Gilles, MADELENAT François, BAYOL Guy, Mesdames CHEVAL Michèle, LAFONT Françoise, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, DERVILLEZ Isabelle,

ABSENTS REPRESENTES :

- M. HUSSON Michel, représenté par Mme de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Mme MAUPLLOT Simone, représentée par Mme DERVILLEZ Isabelle,
- M. HALLART Frédéric, représenté par M. FONTAN Michel,

ABSENTS : Messieurs HAAS-FRANGI Daniel, MARTIN Olivier, MILANO Serge, MARTINEZ Jean-Claude, Mesdames MIALON Corinne, LE BEUX Véronique,

Secrétaire de séance : Mme DERVILLEZ Isabelle

ORDRE DU JOUR

 **Approbation du CR du Conseil Public du 19-12-2011**
Adopté à l'unanimité.

 **APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA CCDDF**
Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les modifications statutaires de la CCDDF :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1 – Aménagement de l'espace communautaire

- *Création, aménagement, extension et gestion des zones dédiées à l'activité économique suivantes (cf carte en annexe 1) :*
 - Cannes Ecluse : Zone de la Villotte, Zone du Grand Fossard
 - Esmans : Zone du Petit Fossard
 - Forges : Zone du Plessis
 - La Brosse Montceaux : Zone Terre et Eau
 - Marolles sur Seine : Zone du Moulin, Zone de Saint Donain
 - Montereau Fault Yonne : Zone de Saint Martin, Zone de l'Allée Saint Germain
 - Varennes sur Seine : Zone du Bréau
 - Salins : Zone des Morsins
 - Saint Germain Laval : Zone de Merlange
- *Acquisition et gestion de réserves foncières permettant la création de nouvelles zones d'aménagement et de zones d'activités d'intérêt communautaires, ainsi que leur extension, et toute opération reconnue d'intérêt communautaire conformément aux présents statuts.*
- *Elaboration, planification et programmation de document stratégiques de développement territorial à l'exception des documents d'urbanisme notamment SCOT, PLU ...*
- *Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes.*

2 – Actions de développement économique

- *Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire, toutes les zones d'une superficie d'au moins 7 hectares créées à compter du 01/01/2003. Toute extension de ces zones d'intérêt communautaire est considérée d'intérêt communautaire quelle que soit sa surface.*
- *Les extensions de zones communales sont considérées d'intérêt communautaire lorsque la surface d'extension est supé-*

rieure à 7 hectares.

Soutien aux organismes contribuant à la création, au maintien et au développement de l'activité économique et de l'emploi.

➤ Création, acquisition, aménagement, gestion d'immobilier et de pépinières d'entreprises quelle que soit leur localisation sur le territoire communautaire.

3 – Tourisme

➤ Création et gestion d'un Office de Tourisme Communautaire.

➤ Promotion du patrimoine naturel, bâti, historique (parc thématiques) et touristiques.

➤ Commercialisation de prestations et de produits touristiques.

➤ Aide à la création d'hébergements touristiques dans le cadre des politiques départementales ou régionales.

➤ Maître d'ouvrage des opérations touristiques d'intérêt communautaire suivantes : Ports de plaisances, haltes fluviales, Maison de la Seine, péniche d'hébergement itinérante, espace aqua-ludique, en partenariat avec les Communes concernées.

➤ Création, aménagement de chemins de randonnée d'intérêt communautaire, notamment sur les chemins ruraux. Est considéré d'intérêt communautaire tout itinéraire de liaison entre au moins deux communes du territoire complémentaire au maillage des circuits des « petites et grandes randonnées ». Sont également reconnus d'intérêt communautaire les mobiliers ainsi que leur entretien (abris, bancs, tables, signalétique, ...) implantés sur ces itinéraires. L'entretien, le nettoyage, le déneigement des chemins de randonnées et des chemins ruraux ainsi que la gestion des espaces verts attenants (accotements, fossés, talus, ...) sont de la compétence des communes.

COMPETENCES OPTIONNELLES

4 – Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

➤ Collecte, traitement, valorisation et élimination des déchets des ménages et déchets assimilés.

➤ Aménagement et entretien des lits et berges de rus.

➤ Création, gestion et entretien des moyens de production, de transports, de stockage et distribution d'eau potable. La Communauté de Communes est habilitée à procéder à la vente d'eau pour des communes non membres.

5 - Politique du logement et du cadre de vie

➤ Elaboration et suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH).

➤ Maîtrise d'ouvrage d'opérations d'amélioration de l'habitat privé, notamment OPAH, PIG ou toute autre procédure contractuelle.

6 – Voirie

➤ Création, aménagement et entretien à titre conservatoire des voiries publiques internes des zones d'activités communautaires.

➤ Création, aménagement et entretien des voies et dépendances classées dans le domaine public des communes membres et ouvertes à la circulation des véhicules motorisés.

➤ Les dépendances des dites voiries sont les suivantes :

- la chaussée ;

- les trottoirs, bordures, caniveaux, parvis, places,

- les accotements,

- les fossés et les bassins d'infiltration dès lors qu'ils assurent la gestion des eaux de la chaussée,

- les talus, les parapets, murs de soutènement et ouvrages d'art, dès lors qu'ils sont nécessaires au soutien ou à la protection de la chaussée,

- les dispositifs de signalisation horizontale et verticale (y compris le panneau d'entrée de ville). La signalisation lumineuse (feux tricolores ...) et la signalétique (plaques de rue, plans, panneaux de fléchage directionnel, ...) restent de la compétence des communes,

- les glissières de sécurité,

- les pistes cyclables,

- les potelets et barrières nécessaires à la mise en accessibilité des arrêts de bus, passages piétons et carrefours.



Conseil municipal public du 26 janvier 2012

- Création, aménagement et entretien de parcs publics de stationnement ouverts et gratuits, classés dans le domaine public des communes membres, directement accessibles depuis la chaussée.
- Le nettoyage, le déneigement, la gestion des espaces verts (accotements, fossés, talus, ...), l'éclairage, les abris bus, les porte-vélos, le mobilier urbain (dont celui pour la gestion du stationnement) ainsi que l'entretien des chemins ruraux restent de la compétence des communes.
- Aménagement et entretien des dépendances des voies départementales en zone agglomérée des communes dans le cadre de conventions passées avec le Conseil Général de Seine-et-Marne.

7 – Voie verte

- Création, aménagement et entretien à titre conservatoire de voies vertes telles que définies par le code de la route à l'article R110-2 (route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers), notamment sur les chemins ruraux.
- Les dépendances desdites voies vertes sont les suivantes :
 - la chaussée,
 - les trottoirs, bordures, caniveaux,
 - les accotements,
 - les dispositifs de signalisation horizontale et verticale. La signalisation lumineuse (feux tricolores ...) reste la compétence des communes,
 - le mobilier (abris, bancs, tables) et la signalétique (plans ...).
- Le nettoyage, le déneigement, la gestion des espaces verts attenants (accotements, fossés, talus, ...), l'éclairage ainsi que l'entretien des chemins ruraux restent de la compétence des communes.

8 – Assainissement

- Création et entretien des réseaux collectifs de la collecte et des installations de traitement des eaux usées.
- Création et entretien des réseaux collectifs de collecte et des installations de traitement des eaux pluviales.
- Contrôle et entretien des installations d'assainissement non-collectifs.

AUTRES COMPETENCES

9 – Mutualisation des services

La Communauté de Communes met en place un service d'assistance à la gestion et à l'instruction des autorisations et actes liés au droit des sols, avec la mise en place de conventions financières, sur demande expresse des communes.

10 – Fonds de concours

Conformément à l'article L.5214-16 V du CGCT, afin d'améliorer l'offre de services sur son territoire, la Communauté de Communes accompagnera les Communes, notamment dans le cadre de la réalisation ou du fonctionnement d'équipements publics de loisirs liés au milieu aquatique (bases de loisirs, baignades, ...).

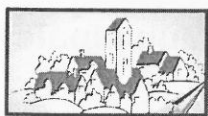
AUTRES POINTS STATUTAIRES

L'EPCI est dénommé : Communauté de Communes des Deux Fleuves et est constituée pour une durée illimitée et son Siège Social est fixé à MONTEREAU FAULT YONNE 77130 – 29 Avenue du Général de Gaulle.

La Communauté de Communes des Deux Fleuves est composée des communes suivantes : Barbey, Cannes Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Brosse Montceaux, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine.

La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé pour chaque commune de :

- Communes de moins de 500 habitants : 2 délégués
- Communes de 500 à 999 habitants : 3 délégués
- Communes de 1000 à 2999 habitants : 4 délégués



- Communes de 3000 à 9999 habitants : 6 délégués
- Communes de + de 10000 habitants : 8 délégués.

La répartition tient compte des résultats de chaque recensement, total ou partiel. La population prise en compte est la population municipale de chaque commune (celle prise en compte en matière électorale), le réajustement éventuel intervenant lors de la publication au journal officiel de chaque recensement total ou partiel.

Chaque Commune sera également représentée par autant de délégués suppléants qu'il existe de délégués titulaires. En cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, les délégués suppléants peuvent être appelés à siéger au conseil de la Communauté avec voix délibérative.

Article 1- Fonctionnement du conseil

Le conseil se réunit, au moins une fois par trimestre, au siège de la communauté ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Article 2 – Composition du bureau

Le bureau est composé du Président, de 14 vice-présidents et des Maires membres du Conseil Communautaire.

Article 3 – Règlement Intérieur

Un règlement intérieur approuvé par le conseil de communauté précisera, en tant que de besoin, toutes autres dispositions non-prévues dans les présents statuts. »

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les modifications statutaires de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, comme mentionnées ci-dessus.



TARIFS DE LA SALLE DE L'OREE DE LA BASSEE AU 1^{er} FEVRIER 2012

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs de la Salle de l'Orée de la Bassée à compter du 1^{er} Février 2012 :

♦ Personnes résidant sur la Commune

Tarif week-end (2 jours) : **450,00 €**

♦ Personnes extérieures à la Commune

Tarif week-end (2 jours) : **900,00 €** (+ 120,00 € du 01/09 au 01/05)

♦ Associations communales

Location accordée à titre gratuit (limitée à 2 par an) pour les Associations qui participent à la vie associative et culturelle de la Commune.

♦ Associations extérieures à la Commune

Tarif 1 journée : **400,00 €** (+ 70,00 € du 01/09 au 01/05)

Tarif week-end (2 jours) : **500,00 €** (+ 120,00 € du 01/09 au 01/05)

Un cautionnement sera demandé pour la location de la salle avec défibrillateur : 2 000,00 €.



NUMEROTATION DE RUES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la division de parcelles de terrain et la construction de nouvelles habitations, il convient de procéder à une numérotation des parcelles, comme suit :

Rue du Bois de Bailly

- Section VB n° 115 -> numéro 4
- Section VB n° 116 -> numéro 6
- Section VB n° 117 -> numéro 8

Rue Jean Jaurès

- Section ZA n° 91 -> numéro 9
- Section A n° 1292 -> numéro 9 bis

Rue du Bois de Châtillon

- Section VB n° 110 – Lot A -> numéro 1 ter A

Chemin des Bachottes

- Section A n° 464 -> numéro 1 bis



Conseil municipal public du 26 janvier 2012

Rue de l'Ecole

- Section A n° 1235 -> numéro 16 bis

Rue du Château de Bicêtre

- Section YA n° 152 -> numéro 20 bis
- Section YA n° 153 -> numéro 20 ter
- Section YA n° 103 – Lot A -> numéro 16 bis
- Section YA n° 103 – Lot B -> numéro 16 ter

Rue de la Voie Creuse

- Section YA n° 103 – Lot D -> numéro 15
- Section YA n° 103 – Lot E -> numéro 13

Rue des Croix Blanches

- Section ZA n° 364 -> numéro 22 bis

Rue de Seine

- Section WB n° 43 -> numéro 8

Rue de Merlange

- Zone Charlotte -> numéro 27
- Section A n° 1124 -> numéro 29

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la numérotation mentionnée ci-dessus.

CONVENTION AVEC L'ART POUR LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE L'ENTRETIEN DES VEGETAUX A L'ENTREE DE L'AGGLOMERATION (entrée Est de la RD18)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Département a décidé de procéder à la réalisation d'une section d'approche d'agglomération limitée à 70 km/h. La Commune a accepté de participer à l'entretien et au fonctionnement des haies et des surfaces enherbées prévus dans le cadre de cet aménagement.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la présente convention qui a pour objet de définir les conditions d'entretien des haies liées à l'aménagement de l'approche d'agglomération limitée à 70 km/h sur le territoire de la Commune.

CONTRAT CONT'A.C.T. – Programme d'actions 2012

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'acter le programme d'actions pour l'année 2012 dans le cadre du contrat Cont'A.C.T. conclu avec le Conseil Général de Seine-et-Marne :

- Construction d'un restaurant scolaire et l'aménagement de ses abords,
- Fonds Ecole 2012 pour travaux de mise aux normes.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le programme d'actions 2012 cité ci-dessus dans le cadre du Contrat Cont'A.C.T.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2012

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire :

à solliciter des subventions au titre de la D.E.T.R. 2012 pour les travaux suivants :

Priorité 1 : construction d'un restaurant scolaire et aménagement de ses abords,

Priorité 2 : programme d'actions 1 – Réhabilitation de l'ancienne mairie – Réfection de la toiture

à signer tout document afférent à ces demandes.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU CONTRAT CONT'A.C.T.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire :

à solliciter des subventions au titre du contrat CONT'ACT pour :

- la construction d'un restaurant scolaire et aménagement de ses abords,
- le fonds Ecole 2012 (travaux dans les écoles),

à signer tout document afférent à ces demandes.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire :

à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional au titre du fonds d'intervention – aménagement et équipement rural- pour :

la construction d'un restaurant scolaire et aménagement de ses abords,
programme d'actions I – Réhabilitation de l'ancienne Mairie – Réfection de la toiture,

à signer tout document afférent à ces demandes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire :

à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour la construction d'un restaurant scolaire et aménagement de ses abords,

à signer tout document afférent à cette demande.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

La présente délibération complète la délibération, ayant le même objet, prise le 09 Décembre 2004 et reçue à la Sous-Préfecture de Provins le 14 Décembre 2004.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de compléter la délibération du 09 Décembre 2004 à compter du 1^{er} Février 2012 en instaurant pour le grade de Techniciens :

- l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,
- la prime de service et de rendement
- l'indemnité spécifique de service.

REGIME INDEMNITAIRE DES ATTACHES TERRITORIAUX

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de compléter la délibération, ayant le même objet, prise le 09 Décembre 2004 et reçue à la Sous-Préfecture de Provins le 14 Décembre 2004, comme suit, à compter du 1^{er} Février 2012 :

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'instaurer la prime de fonctions et de résultats au profit des attachés territoriaux, en remplacement de l'IEM et de l'IFTS, comme exposé ci-dessus,
- de prévoir, en cas de modifications ultérieures des modalités d'attribution et des taux par les textes réglementaires, leur revalorisation automatique et de plein droit,
- d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer tout document aux effets ci-dessus.

Affaires et questions diverses :

AVANCE DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS

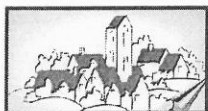
Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à verser, aux associations qui le souhaitent, une avance sur la subvention à venir pour l'année 2012.

POUVOIR DE REPRESENTATION CONFIE AU CABINET LALLEMAND ET ASSOCIES

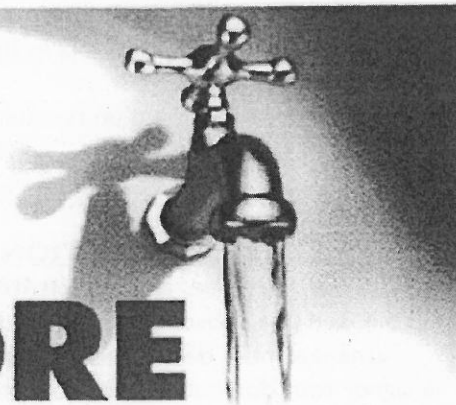
Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de confier la défense des intérêts de la Commune au Cabinet LALLEMAND ET ASSOCIES (1 Avenue Georges V – 75008 PARIS) dans le cadre de la garantie GROUPAMA « Sinistres corporels non automobiles » suite à la requête introductive déposée au Tribunal Administratif de Melun par Mme Linda DA SOUZA relative à l'accident dont a été victime son fils, Yonni, le 19 Juin 2009.

Le Conseil confie, à l'unanimité, la défense des intérêts de la Commune au Cabinet LALLEMAND ET ASSOCIES, et **AUTORISE, à l'unanimité,** Madame le Maire ou son délégataire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

 Réponse à la demande de subvention faite par le Collège Marie Curie de Provins pour un voyage scolaire : une aide sera donnée par le CCAS (100,00€).



PLOMBERIE CHAUFFAGE **MARTIN ALEXANDRE**



DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie creuse (Gardeloup)

77130 St-GERMAIN-LAVAL

Mob. 06 31 67 08 03

Tél. 01 60 74 22 15

martin.alexandre@orange.fr

Nos associations pour vos loisirs

A.C.S.G

DANSE DE SALON RANDONNEES

Patrice CHARRÉ 01 64 32 42 65

STRETCHING RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Mr VITORINO 06 78 66 75 99

GYMNASTIQUE ADULTES

Mr VITORINO 06 78 66 75 99

GYMNASTIQUE ENFANTS

Dominique VAN DOORN
01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

PECHE A LA MOUCHE

Daniel CASSAIGNE 01 64 70 29 32

Associations indépendantes

ECHECS

Monsieur BOULHEL - 06 63 67 74 07

JUDO

Olivier PIERDET - 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC

M THEISS - 01 64 23 57 10

CLUB DE L'AGE D'OR

Denise NOIRALT - 01 60 96 20 03

Au CLUB - 01 64 31 07 36

TENNIS

Jean-Marc PAGES - 06 15 36 57 37

ARTS « LEZARTISTES »

Annie-Claude FOUICH
01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

LES ARTS de la DANSE et du SPECTACLE

Marinette HUSSON - 01 64 70 07 66

LES AMIS DU PATRIMOINE

Jean TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

MUSCULATION

Cent Familles
Daniel DOISY - 06 11 03 50 69

E.S.L

V.T.T Loisirs

Jacques JACQUIN
01 64 32 47 07

KARATÉ DO

M VIGNAUD Vincent
06 87 49 71 20 / 06 13 47 77 21

FOOTBALL

Permanence au stade / 18h30-20h
01 64 32 44 41

COUTURE

Chantal DODET
01 64 32 29 38

BRODERIE « Au point compté »

M-L MARTINEZ
01 64 32 43 50

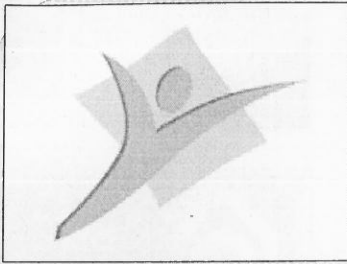
DENTELLE AUX FUSEAUX

Danielle LLORENS
01 64 70 22 03

COMITE DES FETES

Dany DUDILLIEU
01 60 96 16 89

Mission Locale _____

**MISSION LOCALE**

POUR L' EMPLOI DES JEUNES
Bassin Economique de Montereau

3 rue André THOMAS - 77130 MONTEREAU
TEL 01.60.57.21.07

La **MISSION LOCALE** accueille, conseille et accompagne les **jeunes de 16 à 25 ans**.

Aide à l'élaboration du projet professionnel, orientation, formation et emploi :

Réalisation CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens d'embauche,

Nous travaillons avec des partenaires sur les problématiques des jeunes

FORMATION - EMPLOI - SANTE - LOGEMENT - MOBILITE

Le **PARRAINAGE** aide à la recherche de stages, contrats en alternance et emplois

Coaching par des professionnels, cadres d'entreprises, secteur publique et élus locaux

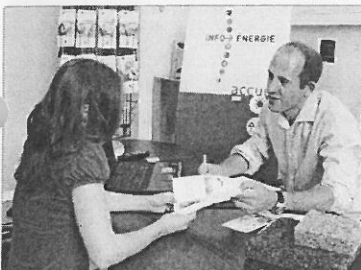
PERMANENCE à La Mairie de SAINT GERMAIN LAVAL

LES MERCREDIS DE 13H45 à 17H30 tous les 15 JOURS

Prochains Rendez-vous les 14/03, 28/03, 11/04, 25/04, 09/05, 23/05

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter :

Melle Jessica IMIRA ou Melle PENANCIER Laure au 01 60 57 21 07.



La Communauté de Communes des Deux Fleuves,
en partenariat avec Seine et Marne Environnement,
a ouvert un Espace Info Energie sur le territoire

Un Espace Info Energie ouvert au public depuis le 1^{er} février 2012

Cet Espace Information Energie sera ouvert au public dès le 1^{er} février 2012,
tous les mercredis de 15h30 à 19h30, dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes, 29 rue du Général de Gaulle à Montereau-Fault-Yonne pour con-

seiller les propriétaires et locataires afin de mieux gérer les consommations d'énergie dans leurs logements et obtenir des aides financières.

Permanence sur rendez-vous le mercredi de 15h30 à 19h30

Tél. : 01 64 31 19 67 - Email : eie.cc2f@me77.fr



Collecte du tri sélectif

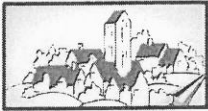
Vendredi 2, 16 et 30 mars 2012

Vendredi 13 et 27 avril



**Le passage du ramassage des ordures ménagères du
lundi 9 avril (Pâques) sera reporté au mardi 10 avril**

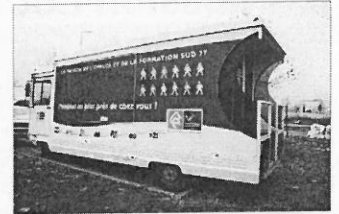




Le CAMION de L'EMPLOI passera prochainement
à SAINT-GERMAIN-LAVAL :

Il est momentanément indisponible

Parking du CENTRE COMMERCIAL



Mairie de Saint-Germain-Laval

I, Rue de Verdun
77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 10 62 / Télécopie : 01 64 32 90 69

Messagerie : mairie.st-germain-laval77@laposte.net

Site internet : www.saint-germain-laval.fr

S.C.I POPINCOURT

Z.A.C CHARLOTTE -

MERLANGE

SAINT-GERMAIN-LAVAL

LOCAUX POUR

ARTISANS

OU ENTREPOT

350 m² et 700 m²

avec bureaux

Chauffage, sanitaires -

refait à neuf

CONTACT

René CAVILLIER - 06 11 07 78 90

AB_CP



Plomberie Chauffage
Energies Nouvelles
Création Rénovation



BELKHEIRI
Abdel

01.60.96.58.20
06.88.59.23.24

abdel.belkheiri@wanadoo.fr

27. Rue des Louvières
77130 St Germain Laval



Ets JANINET

Menuiserie Bois, Alu et P.V.C.
Miroiterie - Agencement de Magasins

1, rue du Château de Bicêtre
Gardeloup
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tel. : 01.60.96.10.35

Atelier de la Fontaine Froide
3, rue de la Fontaine Froide
77130 St Germain Laval



bijoux



meubles de poupée

bois décorés

site : perso.orange.fr/la-fontaine-froide/

mail : la-fontaine-froide@orange.fr

tél : 01 60 96 64 54